

MESURES LIÉES AU CANNABIS POUR LA PROTECTION DES JEUNES EN NOUVELLE-ÉCOSSE



YMCA
Youth Cannabis
Awareness
Program

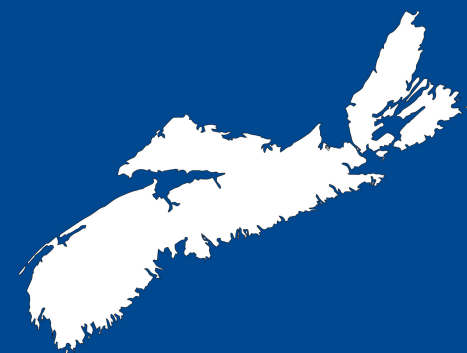
Programme de
sensibilisation des
jeunes au cannabis
du YMCA

LOI SUR LE CONTRÔLE DU CANNABIS

En plus de la loi fédérale sur le cannabis, les objectifs de la loi sur le contrôle du cannabis sont de garder le cannabis hors de portée des jeunes, d'éliminer le marché illicite, de protéger la santé et la sécurité des adultes en leur permettant d'avoir accès au cannabis légal et d'assurer la sécurité routière en Nouvelle-Écosse.

ÂGE LÉGAL EN NOUVELLE-ÉCOSSE

19 ans est l'âge minimum légal pour acheter, cultiver ou posséder des produits du cannabis. La vente de cannabis à des mineurs et l'utilisation de jeunes pour commettre une infraction liée au cannabis sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 \$.



SANCTION POUR POSSESSION PAR DES MINEURS

Les jeunes de moins de 19 ans ne sont pas autorisés par la loi à posséder, utiliser, cultiver, récolter ou acheter (ou tenter d'acheter) du cannabis. La possession de moins de 5 grammes par un mineur entraîne une amende de 150 \$ et la saisie du cannabis.



LIMITER L'EXPOSITION DES JEUNES AU CANNABIS

Il est interdit de fumer du cannabis dans les lieux publics intérieurs et extérieurs et dans les véhicules. Les propriétaires peuvent fixer des règles concernant la consommation de cannabis dans leurs bâtiments. La Nova Scotia Liquor Corporation est le seul détaillant qui peut légalement vendre du cannabis. Le personnel est formé pour vérifier l'âge des personnes qui ont l'air d'avoir moins de 30 ans.



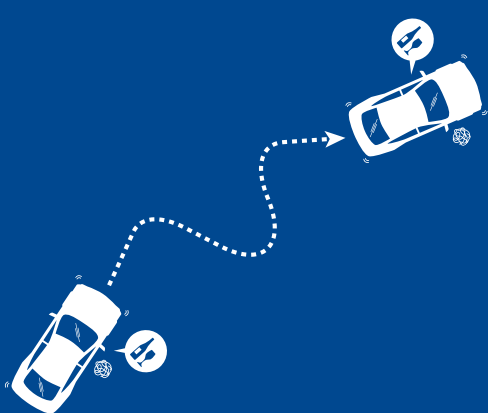
PREVENIR LA CONDUITE SOUS L'EFFET DU CANNABIS

De 2016 à 2017, 21 % des élèves des 11e et 12e années de la Nouvelle-Écosse ont déclaré avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis au cours de la dernière année.



MESURES EN PLACE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ROUTES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Les conducteurs et les passagers ne peuvent pas consommer de cannabis dans les véhicules à moteur (y compris les bateaux), sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 2000 \$. La tolérance zéro s'applique aux conducteurs N et une première infraction entraîne une suspension de permis d'un an et une amende d'au moins 1000 \$ (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2021).



Liste de références

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020.

Habitudes et tendances provinciales dans l'usage de cannabis chez les jeunes : Nouvelle-Écosse.